

## **Comité d'accompagnement des gestionnaires des lieux Dynamo<sup>Coop</sup>**

### **Rôle et mode de fonctionnement**

L'évaluation et l'accompagnement des gestionnaires de lieu par le comité d'accompagnement doit permettre à l'ensemble des coopérateurs de Dynamo<sup>Coop</sup> d'être informé sur ce que la mise à disposition du bâtiment produit.

La gestion des bâtiments est concédée pour 3 ans et reconduite sur base d'une évaluation réalisée par le comité d'accompagnement de Dynamo<sup>Coop</sup>. Elle consistera à évaluer la manière dont la gestion du lieu respecte la charte Dynamo. C'est l'assemblée générale qui statue sur la reconduction ou non suite aux recommandations du comité d'accompagnement.

### Composition et durée des mandats

Le comité d'accompagnement est composé de 2 administrateurs de Dynamo<sup>Coop</sup> et de 3 coopérateurs minimum qui ne sont pas usagers ou administrateurs des structures gestionnaires. Un plus grand nombre de coopérateurs nommés est idéal pour palier aux absences possibles de membres du comité au fil du temps. Le comité d'accompagnement est nommé par l'AG pour 3 ans.

### Jusqu'à l'AG de juin 2020

Le CA a élu Hugo Klinkenberg et Marc Moura comme membre effectif.

L'AG du 07/06/2017 a élu par tirage au sort Jean-pierre Pécasse, Xavier Guinotte et Stephan Lux comme membres effectifs ainsi que Isabelle Marlier, Rodolphe Finamore et Mathieu Godfirmon comme membres suppléants.

Représentants des gestionnaires :

Gérard Fourré ou Camille Braun représentent le CRC qui gère Les Ateliers Dony.

Jean-François Jaspers représente le 13 rue Roture qui gère le Kultura.

### Processus idéal annuel

Des évaluations intermédiaires annuelles seront mises en place de manière à favoriser l'accompagnement du projet vers ce qui est attendu par la coopérative Dynamo.

- a. Un rapport d'activité annuel devra être transmis au CA de Dynamo avant le mois d'avril. Il abordera l'ensemble des items de la charte et contiendra la grille d'auto-évaluation remplie. Il sera transmis à l'ensemble des membres du comité d'accompagnement par le CA.
- b. Les contenus du rapport d'activité seront évalués au mois d'avril par les membres du comité d'accompagnement (individuellement puis collectivement) et débattus début mai avec les gestionnaires. Une visite des lieux sera organisée pour le comité d'accompagnement.
- c. Les rapports d'activités seront présentés par les gestionnaires, ainsi que les évaluations par un représentant du comité d'accompagnement lors de l'AG de Dynamo début juin.

La charge de travail pour les membres du comité d'accompagnement correspond annuellement à lire un rapport d'activité par lieu, à l'évaluer, à visiter les lieux, à en débattre en réunion du comité d'accompagnement, puis à le débattre avec les gestionnaires de lieu. Cela représente environ 3h par lieu par année.